

- DESTINATAIRES** : Membres du regroupement d'achats pour les services de destruction des documents confidentiels (sur site et hors site)
- EXPÉDITEUR** : Direction des acquisitions de services
- DATE** : Le 4 juin 2021
- OBJET** : Nouveau regroupement d'achats en place -
n° 999109389 - Destruction de documents confidentiels
(sur site et hors site)

Québec, le 4 juin 2021 – Le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) souhaite vous informer que le contrat de services de destruction de documents confidentiels (sur site et hors site) est adjugé au prestataire de services Stericycle, ULC. Le nouveau contrat est en vigueur jusqu'au 30 novembre 2024.

Régions desservies :

Régions administratives desservies
Bas-Saint-Laurent (01)
Saguenay – Lac-Saint-Jean (02)
Capitale-Nationale (03)
Mauricie (04)
Estrie (05)
Montréal (06)
Outaouais (07)
Abitibi-Témiscamingue (08)
Côte-Nord (09)
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (excluant secteur Îles-de-la-Madeleine) (11)
Chaudière-Appalaches (12)
Laval (13)
Lanaudière (14)
Laurentides (15)
Montérégie (16)
Centre-du-Québec (17)

Comment se prévaloir des services?

Dans les prochaines semaines, le prestataire de services communiquera avec le responsable de l'application du contrat identifié par chaque organisme public. Ce dernier est désigné pour effectuer la coordination des services de destruction. **Veillez ne pas communiquer directement avec le prestataire de services retenu dans l'immédiat**, afin de permettre une prise en charge optimale.

Le CAG tiendra une rencontre de démarrage, le 8 juin prochain, avec le prestataire de services Stericycle, ULC pour discuter des étapes de prise en charge. Les étapes d'implantation détaillées seront prévues lors de ladite rencontre. Également, à la suite de cette rencontre, le prestataire de services disposera des renseignements lui permettant de produire les calendriers de cueillette (liste des points de service, quantités de bacs et de cabinets et noms des responsables de la facturation).

À compter de cette rencontre, le prestataire de services doit contacter les clients, ouvrir les comptes et livrer les équipements nécessaires. Il dispose de deux (2) mois suivant le début de son contrat pour compléter son implantation.

Des précisions supplémentaires concernant les bacs présents sur place vous seront communiquées ultérieurement.

Guide d'achats

Pour connaître l'ensemble des modalités d'acquisition applicables ainsi que la grille de prix, veuillez consulter le guide d'achats, accessible par le biais du Portail d'approvisionnement, à la section « Accéder au catalogue », « Authentification ¹ », sous la rubrique « Produits et services », « Messagerie et traitement du courrier et des documents », « Destruction de documents confidentiels ».

Pour toute autre information, veuillez communiquer avec le personnel du Service à la clientèle de la Direction des acquisitions de services au service.clientele.das@cag.gouv.qc.ca.

¹ À noter que, pour l'« Authentification », si vous ne connaissez pas votre « code d'utilisateur » ou votre « mot de passe », le service à la clientèle du CAG vous accompagnera servicealaclientele@cag.gouv.qc.ca.